



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 4 JUIN 2020

Le **jeudi 4 juin 2020 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 mai 2020, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Béatrice TASSERY, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à François CRAMILLY, Robin DAVID à William GUILLARD

Absent(s) non excusé(s):

Sébastien PETIT, Amandine TAVARES GOMES, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Juan Carlos VEGAS

Absent(s) excusé(s):

Patrick GIRAUD

formant la majorité des membres en exercice.

Madame LE COUSIN est nommée secrétaire de séance.

BUDGET ANNEXE HYDRE EN SCENE - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 - CM/20/041

Il est rappelé au Conseil Municipal que conformément aux articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, le compte administratif dressé par le Maire est présenté au Conseil Municipal.

Il est précisé que Monsieur le Maire doit se retirer au moment du vote.

Le compte administratif du budget annexe Hydre en Scène s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
REALISATION DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 167,45€	51 798,24€
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	REPORT EN SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	REPORT EN SECTION D'INVESTISSEMENT		
TOTAL		23 167,45€	51 798,24€
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	TOTAL		
RESULTAT CUMULE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	23 167,45€	51 798,24€
	SECTION D'INVESTISSEMENT		
	TOTAL CUMULE	23 167,45€	51 798,24€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-31, L.2121-14 et L.1612-12 relatifs à l'adoption du compte administratif,

VU l'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

VU le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame RUFFE, Trésorière de Duclair.

VU l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19.

CONSIDERANT que Monsieur le Maire s'est retiré pour laisser la Présidence à Monsieur François CRAMILLY pour le vote du compte administratif.

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2019.

CONSTATE les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2019, les données du bilan d'entrées et de sorties, les débits et les crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

ADOpte le compte administratif 2019 comme susmentionné.

ARRETE les résultats suivants :

Recettes d'investissement : Néant

Dépenses d'investissement : Néant

Recettes de fonctionnement : 51 798,24€

Dépenses de fonctionnement : 23 167,45€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : Néant

Fonctionnement : 28 630,79€

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 20 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
17	26	pour: 18 contre: 0 abstention(s): 1 non votant(s) : 1 (Mr Callais ne prend pas part au vote)

Fait au Trait et certifié exécutoire le
04 juin 2020

**Patrick CALLAIS,
MAIRE**

